

# Séance extraordinaire du 21 novembre 2018



**2018-11  
240**

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 21 novembre 2018 à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #0 - Mme Vanessa Roy  
Siège #1 - Réal Rodrigue  
Siège #2 - M. Noel Vigneault  
Siège #3 - Mme Karen Talbot  
Siège #4 - Mme Suzanne Veilleux  
Siège #5 - M. Vincent Breton

Sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Carl Boilard.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

## **1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

Attendu qu'aucun avis public de cette séance n'a été donné aux membres du conseil.

Attendu qu'après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de séance extraordinaire, Monsieur le maire déclare la séance ouverte;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noel Vigneault et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

**2018-11  
241**

## **02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**

Attendu que la procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance;

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu unanimement que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2018-11  
242**

## **03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**
- 02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**
- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 04 - Aménagement des locaux à louer, HDV**
- 05 - Circulation et traverse de véhicules tout-terrain sur la piste cyclable**
- 06 - VARIA**
- 07 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 08 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

en conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2018-11  
243**

**04 - Aménagement des locaux à louer, HDV**

Attendu que la municipalité possède dans son Hôtel de ville du 763, 14e Avenue, deux locaux disponibles à être loués :

- local arrière #101, superficie de 654 p<sup>2</sup>
- local avant #102, superficie de 783 p<sup>2</sup>

Attendu l'offre de location déposée et les discussions tenues en comité plénier, indiquant que la finition intérieure (murs, plafond, plancher, éclairage, électricité) du local sera assumée par le propriétaire;

Attendu que le locataire potentiel demande une subdivision du local #102 ;

Attendu les estimations reçues :

- Construction DLC, insonorisation, installation d'un gypse, d'un plafond suspendu, d'un couvre-plancher du local #102, au montant de 14 064.67\$
- Construction DLC, cloison qui sépare le local #102, porte et cadre en bois installés sur la cloison, au montant de 1 800\$
- X-Énergie, câblage et finition du local #101, neuf (9) fluorescents au montant de 3 550\$

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu d'autoriser les travaux de finition du local #102, de l'Hôtel de ville :

- à Construction DLC, tel que détaillé sur la proposition reçue et jointe à la résolution
- à X-Énergie, le câblage et finition électrique du local #102 et d'y installer douze (12) fluorescents

Il est également résolu:

- de partager les frais engendrés par la cloison supplémentaire, à part égale entre le propriétaire et le locataire.
- d'étaler la partie du locataire sur les mensualités des douze (12) premiers mois de location.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2018-11  
244**

**05 - Circulation et traverse de véhicules tout-terrain sur la piste cyclable**

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe est liée à des obligations par un bail de location de terrain, propriété d'Express Beauce-Mégantic, pour des fins d'y aménager et d'y maintenir une piste cyclable et piétonnière;

Attendu le préavis de résiliation partielle reçu le 6 mars 2017, émis par Express Beauce-Mégantic, retranchant, entre autres, une bande de 25 pieds de large dans la partie droite de l'emprise, débutant de la station d'épuration de la municipalité de La Guadeloupe, jusqu'à la 15e Avenue;

Attendu les demandes reçues :

- des Aventuriers tout-terrain de la Beauce, autorisation de traverser la piste cyclable à la hauteur du lot # 5 666 944 situé au bout de la 18e Avenue
- du Club des Mouflons des montagnes, autorisation de circuler sur la piste cyclable de la station d'épuration de la municipalité de La Guadeloupe, jusqu'à la hauteur du lot # 5 666 944 situé au bout de la 18e Avenue

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu :

- D'autoriser les Aventuriers tout-terrain de la Beauce et le Club des Mouflons des montagnes, à aménager une traverse sécuritaire de la piste cyclable, pour tous les usagers (quadistes, motoneigistes, piétons, cyclistes...) à la hauteur du lot # 5 666 944 situé au bout de la 18e Avenue
- Avant de permettre la circulation à ses membres (quadistes, motoneigistes), que le propriétaire du terrain installe une clôture entre leur sentier prévu, de la station d'épuration de la municipalité de La Guadeloupe à la 15e Avenue et la piste cyclable, afin de sécuriser les lieux pour tous les usagers
- De refuser toute circulation motorisée sur la piste cyclable et de respecter l'article 4.3 du bail

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **06 - VARIA**

Aucun sujet.

#### **07 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'assistance.

**2018-11  
245**

#### **08 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h.

---

Carl Boilard, maire

---

Christiane Lacroix, dir. gén. & sec.